

Demande de logement

Conseils & informations



Simple
Rapide
Sécurisé
Gratuit

Enregistrez votre demande
en ligne sur

www.demande-logement-social.gouv.fr

opac
savoie

bien
vous
loger

VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT EN 4 ÉTAPES

1 Je complète parfaitement mon dossier de demande de logement en ligne

- Lorsque votre demande en ligne est complète, un **numéro unique d'enregistrement** et une attestation de dépôt vous sont transmis.
- Une fois saisie, votre demande est **consultable par les bailleurs publics du département** dont OPAC SAVOIE.
- Si vous souhaitez **annuler votre demande**, vous pouvez le faire en ligne ou le demander par écrit à un des bailleurs publics du département.

Des difficultés pour effectuer votre demande de logement en ligne ?

Appelez l'assistance au **0 806 000 113** (du lundi au vendredi de 9h à 19h)



Le CONSEIL À SUIVRE : ÉLARGISSEZ VOS CHOIX AU MAXIMUM

Afin d'**optimiser les chances d'obtenir une proposition de logement**, en particulier si vous recherchez un bien dans un secteur très demandé, nous vous conseillons d'élargir le secteur de recherche et la typologie de logement souhaité (dans la mesure de vos besoins).

LE CHIFFRE

6 demandeurs pour **1** attribution



Demande de mutation

Vous êtes déjà locataire OPAC SAVOIE et souhaitez changer de logement ?

Étape 1 - Complétez une demande de logement social en ligne ou via OPAC SAVOIE

Étape 2 - Selon les logements disponibles, seront pris en compte :

- L'évolution de votre situation familiale (naissance, décohabitation...)
- Une mutation professionnelle
- Des modifications sociales et économiques de votre foyer
- Votre historique de locataire (bon entretien du logement, règlement régulier des sommes dues, respect du bien vivre ensemble)

Étape 3 - Les demandes de mutation restent soumises aux critères d'attribution réglementaires

2 Je prends connaissance des offres de logements OPAC SAVOIE

Quelle antenne OPAC SAVOIE contacter selon le bien à louer qui a retenu votre attention ? **Reportez-vous à la carte au dos.**

Lorsque vous informez OPAC SAVOIE de votre intérêt pour un logement (via notre site web ou des sites d'annonces en ligne), **pensez à préciser votre numéro unique d'enregistrement**.

3 J'actualise au besoin ma demande

En cas de changement de situation familiale / professionnelle, de commune(s) ou de secteur(s) géographique(s) demandé(s), pensez à mettre à jour votre demande de logement en ligne.

www.demande-logement-social.gouv.fr

Pratique et simple, vous gagnerez du temps !

À savoir

Une demande de logement est **valable un an**. Pour maintenir votre demande active, pensez à la mettre à jour avant sa date anniversaire.

4 Je fais preuve de patience concernant le délai d'obtention d'un logement

Le délai d'obtention d'un logement dépend du nombre de logements disponibles au sein de la commune de votre choix. Pour les secteurs et les biens très demandés, l'attente pourra être longue, pouvant durer de quelques mois à quelques années.

En cas d'urgence, il est primordial de prévenir le service social de votre secteur.

Un processus d'attribution encadré par la loi

Le rôle de la commission d'attribution

L'attribution d'un logement s'effectue après **examen des dossiers de candidature** selon des critères définis par la loi au sein des Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL).

Notre **politique d'attribution est claire et transparente** via un suivi et un contrôle permanents.

Comment sont attribués les logements ?

Plusieurs demandes peuvent être soumises à la commission d'attribution pour un logement à attribuer.

Ensuite, le candidat retenu par la CALEOL reçoit une proposition à laquelle il est important de répondre dans le délai indiqué.

À noter qu'une visite du logement peut être proposée selon les cas, avant ou après la commission.

La présentation de votre dossier en commission

La loi prévoit des critères de priorités selon les situations des demandeurs de logement. Les réservataires de logements (ACTION LOGEMENT, les communes, etc.) peuvent également définir une politique pour identifier les dossiers prioritaires.

En tout état de cause, seule la commission d'attribution (ou CALEOL) est décisionnaire pour arbitrer entre différents dossiers et attribuer nominativement les logements.

Refus d'attribution d'un logement social, que faire ?

La commission d'attribution peut refuser de vous attribuer un logement social ou ajourner votre candidature. Dans ce cas, sachez que votre demande reste active et que vous pouvez candidater sur un logement dès qu'une nouvelle offre vous intéresse.

RESPECTONS-NOUS !

Les équipes OPAC SAVOIE sont pleinement mobilisées pour accompagner les demandeurs de logement dans leurs démarches. Chacun mérite le respect. Aucun comportement agressif (verbal ou physique) n'est tolérable, comme le précise la loi et selon les principes du bien vivre ensemble.



